

Lettre ouverte au ministre de la Santé

DES MÉDECINS MUTILENT DES PERSONNES EN SOUFFRANCE

Le Front féministe international (400 associations de 7 pays) interpelle le ministre de la Santé

Paris, le 19 septembre 2023

Monsieur le ministre,

En France, la loi interdit toute mutilation ¹. Il est très difficile pour une femme qui ne veut plus d'enfant d'obtenir une stérilisation par ligature des trompes. Pourtant, des médecins retirent des organes sains à des personnes qui le demandent.

Des adolescentes et des femmes jeunes déclarent « se sentir homme », et se font enlever les seins par des chirurgiens, qui effectuent aussi des ablations d'utérus et d'ovaires, ainsi que des phalloplasties (création d'un « pénis » constituée de peau prélevée sur l'avant-bras). Chez de jeunes hommes qui le demandent sont pratiquées des amputations du pénis et des créations d'orifices artificiels appelés « vagins ».

Des médecins, dont les noms s'échangent sur les réseaux sociaux, prescrivent ou renouvellent, parfois par téléconsultation, des traitements hormonaux qui entraînent une dépendance à vie et des séquelles. Or, ces traitements n'ont été validés par aucune autorité scientifique, sanitaire ou médicale, et n'ont reçu, pour cette indication, aucune autorisation de mise sur le marché ; pour contourner l'interdiction figurant dans le code de déontologie, ces praticiens abusent de l'exception prévue, appelée « cadre compassionnel ».

Hormones et chirurgie provoquent des dommages irréversibles chez des personnes en souffrance, qui ont avant tout besoin d'une aide psychothérapeutique.

Depuis décembre 2022, ni le suivi ni même la consultation d'un psychiatre ne sont plus obligatoires pour les personnes qui ne parviennent pas à accepter leur sexe biologique, constaté à la naissance, et revendiquent leur autodétermination. Pourtant, selon les données internationales, en dehors des personnes homosexuelles (majoritaires parmi ces jeunes « en transition »), la proportion d'adolescentes autistes (plus d'un tiers) est bien plus importante que dans la population générale ; ces jeunes

¹ Article 222-9 du Code pénal : « Les violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente sont punies de 10 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende. »

particulièrement fragiles souffrent d'anxiété sociale ou de dépression ; certaines rejettent la féminité et le genre féminin, car ce sont des signes d'infériorité dans notre société ; elles assimilent leur neuro-atypisme à une transidentité.

**

Dans plusieurs pays européens (Royaume-Uni, Suède, Finlande, Norvège), les responsables politiques ont pris la mesure du danger et adopté des dispositions indispensables. **Qu'attend la France pour agir ?**

Alors que le nombre de personnes qui demandent à changer de sexe a énormément augmenté depuis dix ans ², et que leur profil s'est radicalement modifié (auparavant, en majorité des hommes adultes, aujourd'hui surtout des adolescentes), **l'inaction des services du ministère de la Santé ³ et le silence du Conseil de l'ordre des médecins relèvent de la non-assistance à personnes en danger.**

Les médecins doivent respecter leurs obligations de prudence et de respect de l'intégrité du corps. Le Code de la santé publique (article R. 4127-33) stipule que tout acte médical doit procéder d'une démarche diagnostique rigoureuse.

Une décision aussi lourde de conséquences qu'un traitement hormonal ou une opération ne devrait être prise que par **un collège de médecins, en milieu hospitalier, avec un délai de réflexion imposé.** En outre, pour accompagner ces jeunes en souffrance, il est indispensable de développer la formation de psychothérapeutes et de psychiatres.

Demain, quand surviendront des complications dues à ces interventions médicales abusives, quand on reconnaîtra que le consentement à ces traitements hormonaux et à ces opérations n'était ni libre ni éclairé, quand des procès pour abus de faiblesse seront intentés à des médecins ⁴, il sera trop tard.

Monsieur le ministre, devant ce scandale sanitaire, qui s'amplifie chaque jour, nous vous demandons d'agir, comme ont déjà su le faire des pays voisins. Des milliers de personnes vulnérables sont en danger, des milliers de familles sont en souffrance.

Face au mal-être de tant de jeunes qui croient trouver dans ces mutilations et dans ces traitements hormonaux la solution à leurs problèmes, et qui sacrifient leur santé avec la complicité de médecins, **le Front Féministe attend de vous une réponse qui soit à la hauteur de cet enjeu de santé publique.**

Marie-Noëlle Bas, Gérard Biard et Florence Montreynaud,
responsables du Front féministe international

Le Front féministe international est composé de 78 collectifs de 7 pays (Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, France et Italie) groupant au total 400 associations. Site : front-feministe.org

² https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_sante_des_personnes_trans_2022.pdf
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3367504/fr/parcours-de-transition-des-personnes-transgenres-note-de-cadrage

³ Le site Santé Publique France adopte, comme s'il le validait, le vocabulaire trans : <https://www.onsexprime.fr/les-genres-et-les-orientations/comprendre-les-genres/j-ai-entendu-un-garcon-dire-qu-il-etait-trans-ca-veut-dire-quoi>

⁴ Comme à ceux du Tavistock Hospital de Londres contre lequel des centaines de familles ont porté plainte.